



CREDIT AGRICOLE
MORBIHAN

VOTRE RECAPITULATIF MENSUEL
DES FRAIS D'ENCAISSEMENTS PAR CARTE
Période du 01.04.2025 au 30.04.2025
POUR INFORMATION

Votre agence

La Gacilly
6 Place Du General De Gaulle
56200 La Gacilly
Tél : 02 99 08 52 50

00860 ADPO101 00252

Votre Conseiller

Myriam Le Gal
Tel : 02 99 08 52 05

S.A.S. JESSY-LUC PIECES AUTO
5 RUE DU CHENE HELEUC
56910 CARENTOIR

Vos contacts

Internet : www.ca-morbihan.fr
Applis:Ma Banque-Paiement Mobile
Espace Particuliers : 09 74 75 56 56
Espace Pro Agri : 02 97 01 85 61

Le 05 Mai 2025

Société : S.A.S. JESSY-LUC PIECES AUTO
Votre contrat n° 00843958087

Partie 1 - Commissions et frais sur contrats d'acceptation

Type de Marque contrat	Encaissements	Commissions		
		Service commerçant	Dont interchange	
	En nombre	En EUR	En EUR(1)	En EUR
Paiement de proximité				
Contrat Nø 5084558 PAIEMENT DE PROXIMITE				
Paiement avec contact				
CB Cartes commerciales	6	1 115,00	11,72	10,01
CB Cartes de crédit	2	209,00	0,94	0,62
CB Cartes de débit	23	2 583,00	9,06	5,06
Total CB :	31	3 907,00	21,72	15,69
MASTERCARD Cartes commerciales	2	319,00	4,63	0,64
MASTERCARD Cartes de crédit	1	154,00	0,77	0,46
MASTERCARD Cartes de débit	2	101,00	0,40	0,24
Total MASTERCARD :	5	574,00	5,80	1,34
VISA Cartes de débit	1	155,00	0,62	0,31
Total VISA :	1	155,00	0,62	0,31
Paiement de proximité				
Contrat Nø 5084559 PAIEMENT SANS CONTACT				
Paiement sans contact				



Société : S.A.S. JESSY-LUC PIECES AUTO
Votre contrat n° 00843958087

Type de Marque contrat	Encaissements	Commissions		
		Service commerçant		Dont interchange
	En nombre	En EUR	En EUR(1)	En EUR
CB Cartes de crédit	2	54,50	0,25	0,16
CB Cartes de débit	10	293,00	1,04	0,55
Total CB :	12	347,50	1,29	0,71
MASTERCARD Cartes de débit	1	14,00	0,06	0,03
Total MASTERCARD :	1	14,00	0,06	0,03
VISA Cartes de débit	2	172,00	0,69	0,34
Total VISA :	2	172,00	0,69	0,34
TOTAL :	52	5 169,50	30,18	18,42

(1) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française.

Contrat n° 5084558 du 04.02.2025 : conditions particulières en vigueur du 04.02.2025.
Contrat n° 5084559 du 04.02.2025 : conditions particulières en vigueur du 04.02.2025.

INFORMATION RESILIATION :

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation

Le contrat d'acceptation est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les Conditions Particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent Contrat sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Votre contrat peut être soumis à des conditions particulières. Dans tous les cas, veuillez vous référer à votre contrat ou contacter votre agence.

Partie 2 : Commissions et frais sur services complémentaires

SANS OBJET

Partie 3 : Commissions et frais perçus dans le cadre d'une offre forfaitaire

SANS OBJET

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU MORBIHAN. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social Avenue de Kéranguen 56956 VANNES cedex 9 - 777 903 816 RCS VANNES. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le N° 07 022 976 (www.oriass.fr).

Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 5605 2021 000 000 014 délivrée par la CCI du Morbihan, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA 53 rue la Boétie 75008 PARIS. N° de TVA intracommunautaire : FR 03777903816.

Membre d'un assujetti Unique ASU GTVA CREDIT AGRICOLE 12 place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX FR60921281184.

Identifiant Unique CITEO : FR234397_01JKUP